



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2024 149

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**LABANQUE - CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS -
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC L'ATELIER KENCRE**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, organise à Labanque, du 23 mars au 4 août 2024, une grande exposition rétrospective intitulée *Ladislav Kijno – Du galet aux étoiles*

Considérant que durant cette exposition, il y a lieu d'organiser des actions culturelles à destination du public,

Considérant que l'atelier Kencre dont le siège social est situé à Lille (59000) au 185 rue Buisson réunit toutes les compétences pour créer et animer à Labanque des ateliers de sérigraphie à destination du public individuel et concevoir l'affiche sérigraphiée de l'exposition,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques d'une durée allant de la notification au 28 avril 2024, avec l'atelier Kencre, ayant pour objet l'animation de deux soirées ainsi que la production de 50 exemplaires d'une affiche sérigraphiée pour un montant forfaitaire 4 860 € TTC qui comprend la conception, la réalisation des animations et des affiches, la mise à disposition du matériel nécessaire, la fourniture des affiches sérigraphiées, les frais de transport et de restauration,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques d'une durée allant de la notification au 28 avril 2024, avec l'atelier Kencre dont le siège social est situé à Lille (59000) au 185 rue Buisson, ayant pour objet l'animation de deux soirées dans le cadre de l'exposition *Du galet aux étoiles* de Ladislav Kijno à Labanque, ainsi que 50 exemplaires d'une affiche sérigraphiée pour un montant forfaitaire 4 860 € TTC qui comprend la conception, la réalisation des animations et des affiches, la mise à disposition du matériel nécessaire, la fourniture des affiches sérigraphiées, les frais de transport et de restauration.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **26.FEV. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **27 FEV. 2024**

Et de la publication le : **27 FEV. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien